

Rapport du Président de la Commission AJ de l'OAV

Monsieur le Bâtonnier,

La commission AJ de l'OAV s'est réunie à 6 reprises en 2022.

La Commission a œuvré à l'établissement des recommandations relatives à l'indemnisation des avocats d'office en matière civile.

Elle a également examiné et approfondi diverses problématiques, notamment liées à la TVA, au secret professionnel ainsi qu'au recouvrement des dépens.

Depuis plusieurs années, la Commission étudie les possibilités permettant une augmentation du tarif AJ dans le canton de Vaud. Dans ce cadre, de nombreuses réflexions ont été menées et différentes voies d'actions ont été envisagées. Une comparaison avec les tarifs et pratiques des autres cantons a été initiée. Un examen des comptes de l'Etat de Vaud a aussi été débuté afin de tenter d'identifier de manière claire les montants et les postes de dépenses/recettes concernés. La Commission est également restée très attentive aux discussions qui ont été menées par le Conseil de l'Ordre avec l'Ordre judiciaire vaudois, le Ministère public et la Confrérie des Présidents, entre autres. Toutefois, l'élection d'une nouvelle Conseillère d'Etat a nécessité de reconsidérer le calendrier des discussions menées avec le Conseil d'Etat.

La Commission a également été sollicitée par des membres pour diverses questions concernant essentiellement les principes de taxation ainsi que des plaintes relatives à des réductions des indemnités d'office.

La Commission a complété ses effectifs. Il a notamment été convenu que le Vice-Bâtonnier soit automatiquement membre de la Commission AJ, afin de permettre un relai direct entre le Conseil de l'Ordre et la Commission AJ.

Pour 2023, la Commission souhaite créer une adresse e-mail permettant à tous les membres d'adresser à la Commission AJ les décisions de taxation soulevant des questions ou comportant des principes de taxation peu compatibles ou contraires à ceux discutés avec les autorités judiciaires et/ou l'Ordre judiciaire vaudois.

La Commission est plus déterminée que jamais à faire avancer de manière concrète et favorable le dossier concernant l'augmentation du tarif AJ. Diverses nouvelles voies d'actions sont discutées, qui seront mise en œuvre durant le premier semestre 2023.

Lausanne, le 13 mars 2023.

Pour la Commission AJ de l'OAV :

Son Président : Jean-Marc Courvoisier, avocat.